



CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2017 – 19H00

Compte rendu



L'an deux mil dix-sept, le 03 juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de La Limouzinière, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAUNAY, Maire.

Date de convocation : 29 juin 2017

Présents : F. LAUNAY, N. FAUCOND, E. RAVAUD, C.CORMIER, O. RECOQUILLE, D. COUTAUD, E. BOUTIN, M. BRUNEAU, S. DELAUNAY, C. DENIS, C. DI DOMENICO, V. JOUAN, N. LIVA, J. ORIEUX, D. RAMBAUD.

Excusés J. GRONDIN pouvoir à C. CORMIER, J-L. GOBIN pouvoir à F. LAUNAY, F.GUEDON pouvoir à J.ORIEUX.

Secrétaire de séance : D.RAMBAUD.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu du conseil du 30 juin 2017 : approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. Tarifs 2017-2018 du périscolaire, centre de loisirs, TAP, restaurant scolaire.
2. Subvention à l'association les Agités du Bocage.
3. Admissions en non-valeur et créances éteintes.
4. Convention avec le club de Basket de Saint Colomban.
5. Attribution des marchés de restauration scolaire et des assurances.
6. Prestation de sieste musicale par l'antenne Musique et Danse du Département.
7. PAVC 2017.
8. Création de deux postes d'adjoints techniques territoriaux principaux de 2nde classe.
9. Création de quatre postes d'adjoints territoriaux d'animation.
10. Suppression d'un poste d'attaché principal.
11. Taux d'avancement de grade.
12. Contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité.

13. Mission d'accompagnement du Centre de Gestion pour la réorganisation du service administratif.
14. Règlement intérieur des services à l'enfance.
15. Convention pour la transmission dématérialisée des marchés publics.
16. Questions diverses.

Monsieur le Maire propose de retirer le point n°4 « convention avec le club de Basket de Saint Colomban » dans l'attente d'avoir tous les éléments : approuvé à l'unanimité.



1. Tarifs 2017-2018 du périscolaire, centre de loisirs, TAP, restaurant scolaire.

La commission finances réunie le 21 juin a étudié les bilans financiers des services à l'enfance pour l'année scolaire 2016-2017. Ces derniers s'établissent comme suit :

Restaurant scolaire

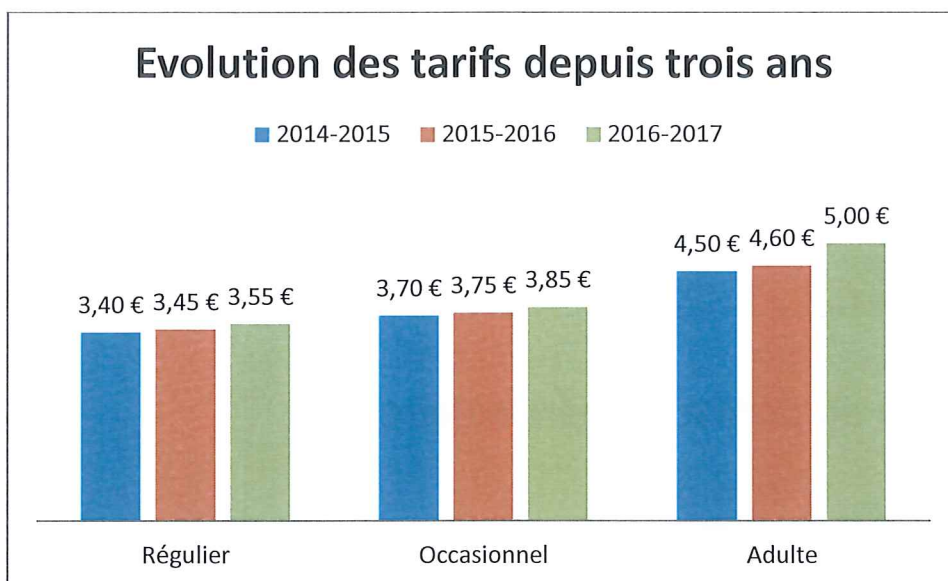
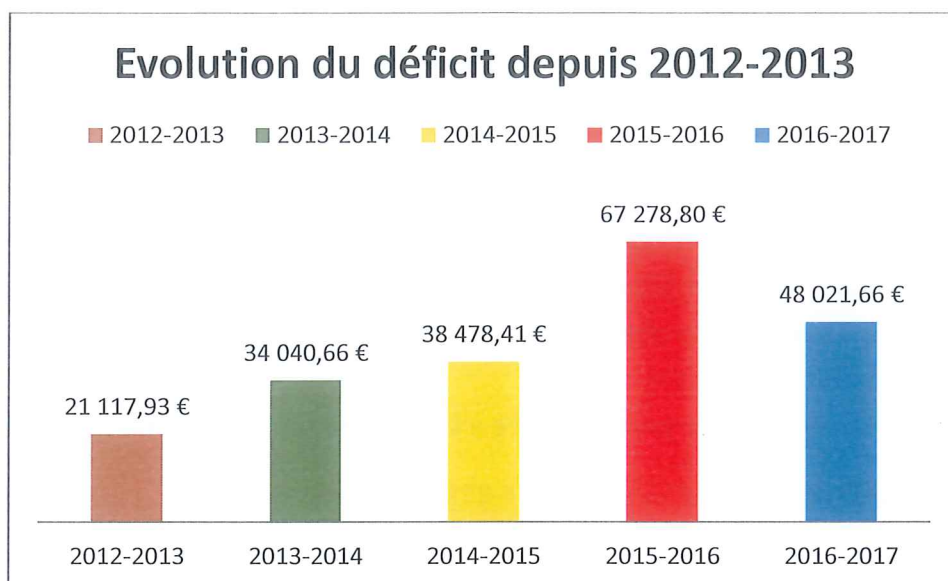
Le nombre de repas commandé pour l'année 2016-2017 est de 34 534, inférieur à l'année 2015-2016 ; cette diminution entraîne de fait une baisse du montant total facturé pour l'année 2016-2017.

On peut également noter une petite baisse des inscrits au restaurant scolaire 311 pour l'année 2016-2017 (dont 19 occasionnels) contre 314 en 2015-2016 (12 occasionnels).

	2015-2016	2016-2017	2015-2016	2016-2017	2015-2016	2016-2017
Mois	Nbre de repas	Nbre de repas	Nbre facture	Nbre facture	Total factures	Total factures
Juin/juillet	5 121	4 961	199	199	17 462,70 €	17 171,25 €
septembre	4 390	4 477	192	184	15 187,20 €	15 922,75 €
octobre	2 651	2 567	192	186	9 156,75 €	9 156,75 €
novembre	4 444	3 739	199	193	15 381,00 €	13 300,75 €
décembre	2 955	2 549	196	192	10 215,15 €	9 066,05 €
janvier	4 316	4 294	198	192	14 915,10 €	15 286,90 €
février	2 342	1 944	191	187	8 105,40 €	6 913,80 €
mars	4 439	4 503	194	196	15 358,95 €	16 018,35 €
avril	2 404	1 977	197	189	8 319,60 €	7 029,75 €
mai	3 163	3 523	200	189	10 786,30 €	12 535,45 €
Total	36 225	34 534	1 958	1 907	124 888,15 €	122 401,80 €
moyenne	3 623	3 453	196	191	12 488,82 €	12 240,18 €

	2015-2016	2016-2017
Prix Achat repas(Restoria)	2,357 €	2,391 €
Prix de revient d'un repas	5,40 €	5,34 €

Le prix d'achat du repas par la collectivité est de 2.391€, mais le coût total pour la collectivité est de 5.34€. Aussi pour un tarif régulier actuellement à 3.55€, la collectivité prend en charge 1.79€ par repas.



Proposition de la commission finances pour l'année 2017-2018 : augmentation de 0.15€ pour les repas régulier et occasionnel, donc 3.70€ pour le tarif régulier et 4€ pour l'occasionnel.

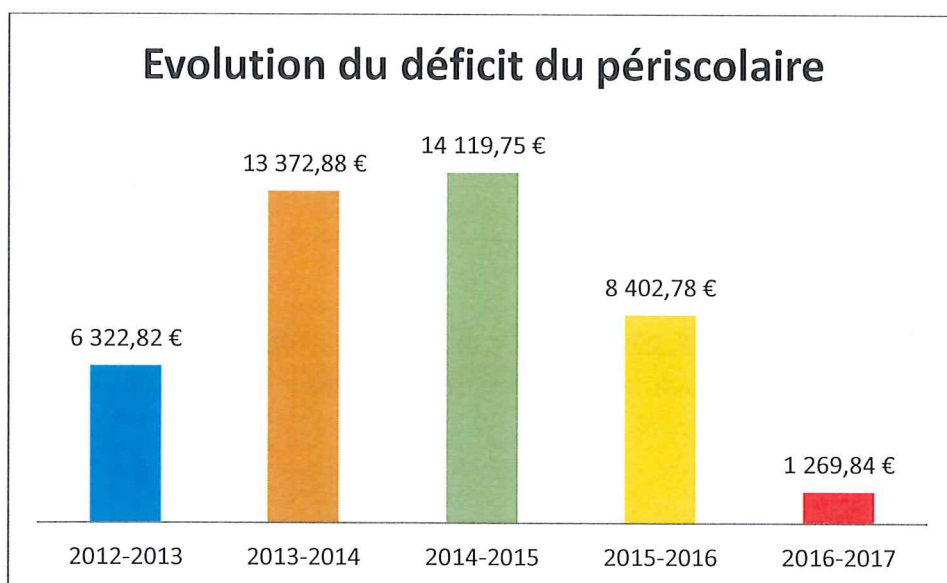
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs 2017-2018 ci-dessus pour le restaurant scolaire.

Périscolaire

Le bilan de l'année 2016-2017 pour le périscolaire fait apparaître un faible déficit de 1 269.84€ par rapport aux dernières années, ce qui s'explique par :

- Une recette importante liée au remboursement des salaires : 2 484.26€,
- Une augmentation du nombre d'inscrits : 156 contre 145 en 2015-2016,
- Cette augmentation a de fait entraîné une augmentation de la facturation : **+2 818.09€** par rapport à l'an dernier,
- Une diminution des dépenses de personnel liée à la nouvelle répartition analytique.

	2015-2016	2016-2017	2015-2016	2016-2017
Mois	Nbre de factures	Nbre de factures	Total facturé	Total facturé
Juin/juillet	70	62	6 374,27 €	5 556,77 €
septembre	66	71	5 166,55 €	5 859,44 €
octobre	61	67	2 977,67 €	3 478,00 €
novembre	66	67	4 847,55 €	4 941,89 €
décembre	65	65	3 298,62 €	3 455,82 €
Janvier	68	76	5 074,55 €	5 242,44 €
Février	59	68	2 773,90 €	4 014,98 €
Mars	64	65	5 097,47 €	5 905,82 €
Avril	60	67	2 906,53 €	2 732,17 €
Mai	67	62	4 317,11 €	4 464,98 €
Total	646	670	42 834,22 €	45 652,31 €
moyenne	64,6	67	4 283,42 €	4 565,23 €



Tarifs	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017
T1	0,34	0,35	0,36	0,36
T2	0,54	0,56	0,57	0,57
T3	0,74	0,77	0,78	0,78
T4	0,88	0,92	0,93	0,93
T5	1,04	1,09	1,10	1,10
T6	1,21	1,27	1,28	1,28
T7	1,32	1,39	1,40	1,40
Goûter/Ptit déj	0,60	0,60	0,60	0,65

Proposition de la commission finances pour l'année 2017-2018 : augmentation de 0.01€ pour l'ensemble des tranches (pas d'augmentation pour le goûter/petit déjeuner).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs 2017-2018 ci-dessus pour le périscolaire.

Centre de loisirs :

Le centre de loisirs est devenu un service municipal depuis le 1^{er} janvier 2017. Dans ce cadre, le conseil municipal de décembre 2016 a approuvé les tarifs du centre de loisirs de janvier 2017 à août 2017.

Les tarifs actuels sont les suivants :

➤ Vacances Scolaires

Quotient Familial	1 journée	Péricentre à la 1/2 heure
< 300	7,50 €	0,60 €
301 à 450	8,50 €	0,60 €
451 à 600	10,00 €	0,70 €
601 à 750	12,50 €	0,80 €
751 à 900	14,50 €	0,90 €
901 à 1200	15,50 €	0,90 €
> 1201	16,50 €	1,00 €
Supplément sortie : 5€		

> Tarifs appliqués aux habitants de la Limouzinière, enfants scolarisés à la Limouzinière, allocataires CAF ou MSA

> Autres régimes (habitant la Limouzinière) : supplément d'1€ par jour de présence/enfant

> Autres communes : supplément de 3€/jour de présence/enfant et 0,20€ par 1/2heure péricentre

> Tarif dégressif :

1€ pour le 2^{ème} enfant

1,50€ pour le 3^{ème} enfant

Supplément piscine : 1€

Inscription à la journée uniquement

Journée : de 9h à 17h

Péri-centre : de 7h à 9h et de 17h à 18h30

➤ Mercredis

Quotient Familial	1 journée	1/2 journée	Péricentre à la 1/2 heure	
< 300	5,20 €	3.10 €	0,60 €	> Tarifs appliqués aux habitants de la Limouzinière, enfants scolarisés à la Limouzinière, allocataires CAF ou MSA
301 à 450	6,20 €	3.60 €	0,60 €	> Autres régimes (habitant la Limouzinière) : supplément d'1€ par jour de présence/enfant
451 à 600	7,70 €	4.35 €	0,70 €	
601 à 750	10,20 €	5.60 €	0,80 €	> Autres communes : supplément de 1.5€ par jour de présence /enfant
751 à 900	12,20 €	6.60 €	0,90 €	
901 à 1200	13,20 €	7.10 €	0,90 €	> Tarif dégressif : 1€ pour le 2ème enfant à la journée
> 1201	14,20 €	7.60 €	1,00 €	1,50€ pour le 3ème enfant à la journée

Inscription à la journée ou demi-journée

Journée : de 8h45 à 12h15 et de 13h15 à 17h Péri-centre : de 17h à 18h30

Demi-journée : de 8h45 à 12h15 ou de 13h15 à 17h

L'accueil périscolaire de 7h à 8h45 ainsi que le repas du midi sont gérés et facturés par la mairie.

Pour toute absence non prévenue le vendredi précédent, la journée/demi-journée vous sera facturée.

Nuitée : 15 € la nuit (en plus de l'inscription les 2 jours).

Proposition de la commission finances : maintenir les tarifs ci-dessus à partir du 1^{er} septembre 2017 au 30 juin 2018. Les commissions enfance et finances pourront analyser le premier bilan de l'année 2017 en début d'année 2018, et émettre une proposition d'évolution des tarifs dès l'été 2018 selon les résultats du bilan.

Madame Véronique JOUAN et Madame Delphine COUTAUD ajoutent qu'il serait intéressant de connaître la répartition des familles utilisatrices des services à l'enfance par quotient familial en vu

d'harmoniser et évaluer les tarifs en conséquence. La commission enfance travaillera sur les tarifs 2018-2019 dès le début d'année prochaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs 2017-2018 ci-dessus pour le centre de loisirs.

TAP

Le bilan de l'année 2016-2017 :

Total des dépenses	50 897,13
Investissement	-
Recettes	34 370,89
Reste à charge commune	16 526,24
Coût d'un élève	143,71

Remboursements salaires	991,39
Familles	9 862,00
Fonds d'amorçage	15 030,00
CAF	8 487,50
TOTAL RECETTES	34 370,89

Proposition de la commission finances : augmenter le tarif des TAP (actuellement 1€ par jour) à 1.50€ en prévision de l'arrêt du fonds d'amorçage, aide de l'état représentant une recette de 15 030€ par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs 2017-2018 ci-dessus pour les TAP.

2. Subvention à l'association les Agités du Bocage.

Madame Evelyne RAVAUD expose que la municipalité a reçu une demande de subvention de l'association les Agités du Bocage, association qui a réalisé une manifestation musicale en mai dernier. La commission finances propose d'attribuer une subvention de 100€ en tant qu'association communale, ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 100€ supplémentaire pour aider l'association qui dresse un bilan financier mitigé.

Monsieur Emmanuel CARDIN, trésorier de l'association, sort de la salle et ne prend pas part au vote. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution de deux subventions à l'association les Agités du Bocage.

3. Admissions en non valeur et créances éteintes.

La Trésorerie de Machecoul transmet pour suite à donner :

- Des titres irrécouvrables d'un montant total de **921.42€** à mandater au compte 6541, il s'agit principalement des facturations liées aux services à l'enfance (poursuites sans effet, montant inférieur au seuil..).
- Des créances éteintes d'un montant total de **72.80€** à mandater au compte 6542, il s'agit d'une redevance d'assainissement d'un habitant en situation de surendettement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'admission en non valeur et les créances éteintes présentées ci-dessus.

~~4. Convention avec le Club de Basket de Saint Colomban.~~

Point retiré de l'ordre du jour du conseil du 03 juillet.

5. Attribution des marchés de restaurant scolaire et des assurances.

La Commission d'Appel d'Offres a procédé, jeudi 29 juin 2017, à l'analyse de deux consultations.

- La première concerne le marché des assurances.

Nos contrats d'assurances prendront fin au 31 décembre 2017, dans ce cadre, la collectivité a sollicité les services du cabinet DELTA CONSULTANT spécialisé dans la négociation des contrats d'assurances. Suite à la présentation de Monsieur MADELEINE de DELTA CONSULTANT lors de la commission d'appel d'offres, la commission propose de retenir la formule n°2 conseillée par le cabinet DELTA CONSULTANT :

- **Lot n° 1 – Dommages aux biens et risques annexes –**
Société SMACL pour une prime annuelle de 5 763.40 €, avec franchise à 250€.
- **Lot n° 2- Responsabilité civile et risques annexes –**
Société GROUPAMA pour une prime annuelle de 1 081.55 €, sans franchise.
- **Lot n° 3- Protection juridique – Protection fonctionnelle-**
SMACL pour une prime annuelle de 957,15 €, sans franchise (*barème contractuel multiplié par deux*)
- **Lot n°4 – Véhicules à moteur – Auto-collaborateurs en mission –**
Société GROUPAMA pour une prime annuelle de 1 758,65 €, sans franchise.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution des quatre lots aux assureurs ci-dessus à partir du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2021.

- La seconde concerne le marché de restauration scolaire, livraison de repas en liaison froide.

Le marché de restauration actuel prendra fin le 31 août 2017, c'est dans ce cadre qu'une consultation a été lancée afin de retenir un prestataire dont le contrat prendra effet au 1^{er} septembre 2017 pour une durée d'un an renouvelable pour une durée totale limitée à quatre années.

Quelques informations relatives au marché :

- Nombre de repas facturés en 2015-2016 : 36 225
- Nombre de repas facturés en 2016-2017 : 34 534 (311 enfants inscrits).

Composition d'un repas :

- Entrée,
- Plat,
- Fromage ou laitage,
- Dessert.

Le coût d'un repas facturé actuellement par RESTORIA est **2.391€**, coût ayant évolué depuis le début du marché (**initialement 2.32€**).

Offres reçues dans le cadre de la consultation :

1. ARIDEV,
2. OCEANE DE RESTAURATION,
3. CONVIVIO,
4. RESTORIA.

La commission propose de retenir l'offre de RESTORIA classée en première position dans le cadre de l'analyse des offres compte tenu de la qualité des repas (produits frais, locaux, pâtisseries maison, diversité des menus et animations...) ainsi que du prix du repas enfant facturé 2.36€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution du marché de restauration scolaire, livraison de repas en liaison froide, à RESTORIA pour une durée d'une année renouvelable pour une durée totale limitée à quatre années.

6. Prestation de sieste musicale par l'antenne Musique et Danse du Département.

Nathalie FAUCOND présente aux membres du conseil une prestation culturelle qui va être mise en place avec l'antenne Musique et Danse du Département et la bibliothèque. Il s'agit d'une sieste musicale qui sera proposée aux écoles, au centre de loisirs, et à la bibliothèque

le 14 mars 2018. Pour cela, une participation financière est nécessaire, Nathalie FAUCOND proposer d'attribuer 300€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la prestation de sieste musicale et la prise en charge des frais liés à cette prestation par la collectivité.

7. PAVC et opération de curage des fossés 2017.

Monsieur Julien GRONDIN présente le PAVC 2017 chiffré suite aux besoins recensés afin d'améliorer et de rénover les voiries communales.

En fonctionnement : 36 325.25€ TTC pour les voiries telles que les Jarries, la Névelière, la Touche Monnet et la VC n°11.

En investissement : 39 532.94€ TTC pour les voiries telles que la Dorie, la Freuche, la VC n°203 et le Goulet.

Monsieur Julien GRONDIN présente également l'opération 2017 de curage des fossés, au total 11 436 ml sont répertoriés et seront intégrés dans le marché 2017.

Une niveleuse sera également louée pour remettre en état les chemins ruraux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le PAVC 2017 ainsi que l'opération 2017 de curage de fossés en autorisant Monsieur le Maire à passer les marchés nécessaires.

8. Création de deux postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe.

Monsieur Julien GRONDIN expose que deux agents du service technique ont passé un examen interne en 2016 pour accéder au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, examen qu'ils ont réussi avec succès. Afin de les nommer à ces grades, il convient de créer deux postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2017.

Leurs dossiers seront ensuite examinés à la CAP de septembre, après validation, Monsieur le Maire pourra prendre les arrêtés individuels correspondants. Il conviendra également de supprimer ensuite les deux postes d'adjoints techniques territoriaux actuellement occupés par ces deux agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la création de deux postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe au 1^{er} octobre 2017.

9. Création de quatre postes d'adjoints territoriaux d'animation

Monsieur le Maire explique que quatre agents sont aujourd'hui sur un grade appartenant à la filière technique alors qu'ils exercent des missions exclusives d'animation. Dans ce cadre, une régularisation peut être opérée en créant quatre postes d'adjoints territoriaux d'animation comme suit à partir du 1^{er} octobre 2017:

- 35h,
- 35h,
- 11.70h,
- 3.52

Leurs dossiers seront ensuite examinés à la CAP de septembre, après validation, Monsieur le Maire pourra prendre les arrêtés individuels correspondants. Il conviendra également de supprimer ensuite les quatre postes d'adjoints territoriaux d'animation actuellement occupés par ces quatre agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la création de quatre postes (voir détail ci-dessus) d'adjoints territoriaux d'animation à partir du 1^{er} octobre 2017.

10. Suppression d'un poste d'attaché principal.

Monsieur le Maire expose que Monsieur DOUSSET qui occupait le poste de Directeur Général des Services était sur un grade d'attaché principal. Monsieur DOUSSET a quitté les effectifs le 30 juin 2017, Madame Elodie BITON qui prend les fonctions de DGS est sur un grade d'attaché territorial : il n'est donc pas nécessaire de conserver le poste d'attaché principal au tableau des effectifs. Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose de le supprimer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la suppression du poste d'attaché principal.

11. Taux d'avancement de grade.

Monsieur le Maire propose de fixer le taux de promotion pour les avancements de grade à 100% pour les agents de catégorie C pour l'année 2017, cela permettra règlementairement la nomination des deux agents techniques au grade d'adjoint technique principal de 2nde classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la fixation du taux de promotion pour les avancements de grade à 100 % pour les agents de catégorie C, pour l'année 2017.

12. Contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité.

Monsieur le Maire informe du départ de Madame Brigitte GUILLET, agent d'accueil en charge de l'urbanisme au sein du service administratif. Elle quittera la collectivité le 17 septembre 2017.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose de recruter un agent en contrat à durée déterminée de droit public sur une base de temps de travail de 65% pour une durée de 4 mois avec possibilité de reconduction.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le recrutement d'un agent en CDD pour accroissement temporaire d'activité suite au départ de Madame GUILLET, et autorise Monsieur le Maire à procéder à ce recrutement.

13. Mission d'accompagnement du Centre de Gestion pour la réorganisation du service administratif.

Monsieur le Maire expose que le départ de Brigitte GUILLET constitue une opportunité pour revoir l'organisation du service administratif afin de l'améliorer et l'optimiser. Pour ce faire, le Centre de Gestion 44 propose une prestation d'accompagnement et de conseil en organisation, Monsieur le Maire propose de faire appel à ce service. Le coût de cet audit s'élève à 4 320€ TTC.

Le planning prévisionnel ainsi que le devis s'établissent ainsi :

Période	Actions	Mode de calcul	Nb d'heures facturées	Observations
Jun 2017	Cadrage précis de la mission (au Centre de gestion et dans la collectivité) Elaboration de la liste des documents nécessaires à l'étude Elaboration des documents de méthode	Forfait	5 h	Entretiens et échanges sur place et par téléphone Préparation des documents contractuels Présentation de la démarche aux agents par la DGS
Juillet-août 2017	Recueil et analyse des informations transversales et données globales	Forfait	2 h	Avant les entretiens
août 2017	1 entretien avec la DGS <i>(fixé le 1^{er} août de 11h à 13h)</i>	1x2h	2 h	Les entretiens devront être planifiés en amont Prévoir un temps d'appropriation suffisant et de préparation des entretiens sur la base du questionnaire envoyé par le CDG
	1 entretien avec chaque agent du service administratif <i>(réservé : mardi 1^{er} août après-midi + lundi 21 août journée)</i>	4x1,5h	6 h	

Période	Actions	Mode de calcul	Nb d'heures facturées	Observations
	En option : 1 entretien par élu concerné	<i>A définir</i>	<i>Nb d'élus x 1h</i>	Entretiens sur place dans la commune
Août-Septembre 2017	Analyse et diagnostic	Forfait	10h	Au Centre de gestion et sur place + échanges autant que nécessaire avec le Maire et la DGS Restitution aux Elus du bureau municipal
4 septembre 2017	Réunion de restitution en bureau municipal du 4 septembre 2017	Forfait préparation + réunion	4h	
Septembre	Réunion avec l'ensemble des agents concernés : construction des différents scénarios d'évolution sur la base des propositions du centre de gestion	Forfait préparation + réunion + temps de débriefing avec la DGS	4h	
Octobre 2017	Analyse des impacts RH Formulation des recommandations et du plan d'actions	Forfait	10 h	Appel aux expertises du CDG, préparation des supports + échanges autant que nécessaire avec le Maire et la DGS
Octobre 2017 (selon processus décisionnel)	Réunion de restitution en bureau municipal Restitution aux agents	Forfait préparation et réunion	3 h	Préparation et animation de la réunion Forme et modalités de restitution à voir selon diagnostic
Novembre 2017	<i>(En option) : réunion de l'équipe administrative, préparation collective de la mise en œuvre des changements</i>	<i>Forfait préparation et réunion</i>	<i>4h (A définir)</i>	<i>Apports méthodo Travail sur la cohésion et la place de chacun dans le changement Facilitation graphique</i>
Novembre	Temps de bilan avec M. Le Maire et la DGS : préparation de la suite	Réunion de 2h	2h	Préconisation, relais avec les services du centre de gestion
TOTAL	Sans options	48h d'intervention	48	= 3 840 € TTC

Période	Actions	Mode de calcul	Nb d'heures facturées	Observations
		x 80€/heure		
	Avec 2 entretiens d'élus		50	= 4000 € TTC
	Avec réunion de préparation collective à la mise en œuvre des changements		54	= 4320€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la mission d'accompagnement pour la réorganisation du service administratif avec le Centre de Gestion de Loire Atlantique.

14. Règlement intérieur des services à l'enfance.

Madame Véronique JOUAN présente le règlement intérieur commun des services à l'enfance (sauf restaurant scolaire) travaillé par Madame Noémie LEROY.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le règlement intérieur des services à l'enfance périscolaire, centre de loisirs et TAP.

15. Convention pour la transmission dématérialisée des marchés publics.

Dans le cadre du contrôle de légalité exercé par la Préfecture de Loire Atlantique, les communes ont la possibilité de transmettre par voie dématérialisée leurs actes administratifs et financiers (budgets). La commune de La Limouzinière transmet aujourd'hui les délibérations et arrêtés. Il est également possible de transmettre les marchés publics par voie dématérialisée, dans ce cadre, il convient de passer une convention avec la Préfecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la convention avec la préfecture pour la transmission dématérialisée des marchés publics.

➤ **Questions diverses.**

Monsieur le Maire lève la séance à 20h55.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : lundi 18 septembre 2017 à 20h.